



**COMMUNAUTE de COMMUNES**  
**De la CHAMPAGNE CONLINOISE**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**en date du MARDI 4 MAI 2010**

Date de Convocation : 27 Avril 2010

Présents : 27 membres formant la majorité des membres en exercice

Absents-Excusés : 4 membres

\*\*\*

**Projet de construction d'un centre de secours**

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe (SDIS) prévoit la construction d'un nouveau Centre de Secours à Conlie en 2012. Pour la réalisation de cette opération, la communauté de communes est sollicitée pour la mise à disposition d'un terrain entièrement viabilisé d'environ 3000m<sup>2</sup> situé près de la future Gendarmerie et dont la commune de Conlie est propriétaire. Le coût estimatif du projet est de 1 000 000€ financé à hauteur de 15 % du montant HT par la 4C, 35% par le Conseil Général de la Sarthe et 50% par le SDIS. Le conseil municipal de CONLIE a décidé de céder la parcelle concernée au prix de 6,25€ le m<sup>2</sup> à la 4C en vue d'implanter le futur Centre de Secours. Au vu de la délibération du conseil municipal de Conlie, le montant prévisionnel de l'acquisition du terrain s'élèverait à 18 750 € (3000m<sup>2</sup> x 6,25€/m<sup>2</sup>) hors frais (bornage/notaire). Après en avoir débattu, le conseil communautaire, décide à l'unanimité de prendre rang pour la construction d'un nouveau Centre de Secours à CONLIE dont la construction est prévue en 2012, d'acheter à la commune de CONLIE dans le cadre de cette opération un terrain d'environ 3000m<sup>2</sup> issu de la parcelle D61 au prix de 6,25m<sup>2</sup> et de prendre en charge les frais inhérents à cette acquisition. Le terrain sera mis à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe.

**COMPETENCE ENVIRONNEMENT**

➤ **Service Public d'Assainissement Non Collectif** :

Monsieur CHERBONNIER, Président de la commission « Environnement » informe les membres du conseil communautaire que la SAUR va reprendre les contrôles de diagnostic de bon fonctionnement en juin prochain pour les installations dont les propriétaires étaient absents ou ont refusé le 1<sup>er</sup> contrôle.

Il a également été remarqué que pour les installations neuves certains pétitionnaires ne font pas contrôler leurs travaux avant recouvrement. Dans ce cas ils ne peuvent plus obtenir le certificat de conformité pour leur installation, ils seront alors contrôlés dans le cadre d'un diagnostic de bon fonctionnement.

Un rappel est également fait à l'attention des foyers qui se raccordent au réseau d'assainissement collectif car un contrôle de bonne déconnexion doit obligatoirement être effectué par la SAUR qui délivre un rapport à l'issue de ce contrôle.

➤ **Projet de Plate-forme Déchets Verts Décentralisée** :

Compte tenu de l'éloignement de la déchèterie de Conlie et de la fermeture du dépôt de la commune de Degré, la commission « Environnement » réfléchit à l'aménagement et au fonctionnement d'une plate-forme décentralisée pour le dépôt de déchets verts. Considérant que cette opération pourrait éventuellement s'inscrire dans l'appel à projet CTU 2007-2010 le conseil communautaire décide d'y inscrire ce projet.

**Intervention de l'archiviste intercommunale**

Le conseil communautaire décide de solliciter l'intervention de l'archiviste du Service des Archives Départementales afin de procéder à l'archivage des documents de la communauté de communes conservés depuis 15 ans avant le déménagement dans les nouveaux locaux. Ce service est gratuit.

## **Locaux Administratifs**

Le conseil communautaire a décidé par 26 voix pour et 1 abstention de renoncer à une subvention d'Etat de 30 000€ qui lui avait été attribuée en 2007 pour solliciter maintenant une subvention de 100 000 € sur un montant de dépenses éligibles de 613 225 € dans le cadre des travaux de construction des locaux administratifs communautaires au titre de la réserve parlementaire 2010, et d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président,  
*R. MARTEAU*